

Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques. *Normes pour les bibliothèques municipales*. Québec, 1974. 62 p.

Jacques Panneton

Volume 21, Number 3, September 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055397ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055397ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Panneton, J. (1975). Review of [Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques. *Normes pour les bibliothèques municipales*. Québec, 1974. 62 p.] *Documentation et bibliothèques*, 21(3), 167–169. <https://doi.org/10.7202/1055397ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1975

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

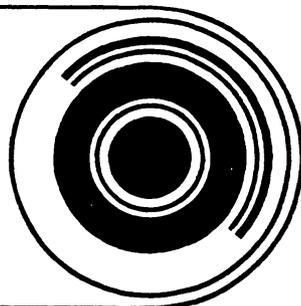
Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

comptes rendus



Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques. Normes pour les bibliothèques municipales. Québec, 1974. 62p.

Le Service des bibliothèques publiques du Québec se dote ainsi et donne aux bibliothèques municipales du Québec un instrument de mesure dont la création était prévue dans son mémoire d'élément de programme¹ sur le réseau de bibliothèques publiques du Québec.

L'avant-propos de Gérard Martin, ex et premier Directeur des bibliothèques publiques du Québec, explique la démarche suivie pour la préparation de ces normes. Elles veulent définir les éléments essentiels à la rentabilité, à la «fonctionnalité» et à l'intégration communautaire de nos bibliothèques, proposer aux responsables des bibliothèques des objectifs réalistes et un schéma de développement et, enfin, communiquer aux citoyens un portrait robot de bibliothèque municipale. Elles sont incitatives, bien que «certaines des normes proposées, en vertu de leur importance, feront l'objet d'une attention spéciale de la part de la Commission des bibliothèques publiques et seront rendues obligatoires à plus ou moins long terme en les incorporant... au Règlement concernant l'attribution et le calcul des subventions»².

L'ouvrage compte cinq chapitres et se termine par une bibliographie de cinquante-et-un titres. Le premier chapitre traite de l'organisation administrative en définissant autorité juridique, autorité administrative, autonomie administrative, intégration au gouvernement municipal, différenciation des fonctions de l'autorité administrative et du bibliothécaire en chef, formulation des objectifs généraux, éta-

blissement des politiques générales, planification du développement, financement et budgétisation (10 principes).

Le second chapitre énumère et spécifie la nature et la psychologie des services à dispenser: accessibilité et gratuité, intégration au milieu, prêt à domicile, référence, aide directe et aide indirecte au lecteur, services aux groupes, réponse aux besoins spéciaux, activités culturelles, participation au développement socio-économique, service aux enfants, relations entre bibliothèques municipales et bibliothèques scolaires, coopération avec les autres bibliothèques, heures d'ouverture, relations publiques, statistiques, rapports et évaluation des services (18 principes).

Le troisième chapitre fixe des règles de gestion du personnel concernant les politiques, la classification, les qualifications et qualités requises pour les professionnels et les non-professionnels, les pratiques administratives, les mécanismes de communication, les traitements, les conditions de travail, le perfectionnement, le nombre d'employés nécessaire (11 principes).

Le quatrième énonce les principes devant présider au développement des collections et à l'organisation des services techniques: politiques de choix, qualité, neutralité, évaluation des collections, influence des autres bibliothèques, coopération quant au développement et à l'accessibilité des collections de différentes bibliothèques, organisation technique, composition (quantité et répartition de la collection de prêt, ouvrages de référence, périodiques, autres imprimés, documentation audio-visuelle, documentation spéciale) (8 principes).

Le dernier chapitre traite des locaux: éta- blissement du plan, emplacement, caractéristiques générales, caractéristiques particulières (intérieur et extérieur) genres d'espaces à prévoir, corrélation des espaces, équipement mécanique, mobilier et équipement technique, dimensions (9 principes).

1. Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques, *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques; mémoire d'élément de programme*. Québec, 1973, 2 vol.

2. Québec. Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques, *Normes pour les bibliothèques municipales*. Québec, 1974, p. IV.

On aura remarqué que je fais mention de «principes» en me référant aux principaux points qui font l'objet de normalisation. C'est, en effet, un aspect de la présentation de ces normes qui rappelle et attire particulièrement la comparaison avec celles de l'American Library Association (A.L.A.).³ Elles se ressemblent par cette énumération de cinquante-six idées (que je qualifie de principes) qui ne constituent pas des normes en elles-mêmes, mais des énoncés-cadres qui requièrent interprétation lorsqu'ils sont appliqués à une bibliothèque particulière. Les normes proprement dites sont les subdivisions apparaissant sous chaque principe et qui constituent, au sens large, une mesure de l'application du principe.

Ces Normes pour les bibliothèques municipales sont un instrument d'une qualité et d'une utilité indiscutables malgré leurs lacunes. Normes d'état, elles sont pour le moment incitatives mais indiquent néanmoins une préoccupation souhaitée, celle d'assurer la meilleure utilisation des fonds publics consacrés aux bibliothèques publiques. La suite logique est l'établissement progressif de normes minimales obligatoires. L'actuel Règlement de subvention prévoit l'obligation à certaines dépenses et le contingentement de certaines autres: c'est la mécanique dont l'avant-propos laisse prévoir l'utilisation. Une lecture rapide manifeste l'évidence que bien peu de nos bibliothèques publiques québécoises peuvent actuellement se targuer de conformité.

La «synthétisation» que ces Normes constituent outille donc très bien nos directeurs de bibliothèques publiques et pose des objectifs qui sont tout à fait réalistes pour peu que la volonté existe de consacrer les ressources nécessaires et disponibles à leur poursuite. L'efficacité des Normes me semble cependant directement liée à l'importance de la pression morale que devrait exercer le Service des bibliothèques publiques sur les autorités locales, si l'on veut réellement passer à une étape ultérieure plus coercitive.

Je verse au chapitre de leurs qualités les instruments de mesure qu'elles donnent aux petites et moyennes bibliothèques. En 1966, l'A.L.A. mettait l'emphase sur la notion de système au détriment des bibliothèques autonomes, attitude qui lui valut, entre autres critiques, celle de Joseph L. Wheeler:

"It overlooked the certainty that not all

libraries, large or small, will join regional systems for some years ahead. It overlooked the needs for standards for individual libraries".⁴

Elles savent parer à cette difficulté, mais au prix de la disparition de la notion de système et sans suggérer de norme de support financier.

Or, je pense qu'en écartant la notion de système, il faut introduire celle de plus petite unité viable, ce qui n'a pas été fait. Formuler ces normes, c'est définir ce qu'est une bibliothèque publique satisfaisante, c'est donc imposer la nécessité d'un certain nombre de «productions». Plus la bibliothèque est petite, plus les normes sont exigeantes: davantage de livres, périodiques et enregistrements par tête, donc un support financier dont la lourdeur relative est inversement proportionnelle à l'importance de la municipalité. On ne peut donc pas renoncer au système et exiger un niveau égal de service sans aboutir à une absurdité économique. D'où la nécessité de définir un plancher, l'alternative étant de sacrifier sur la qualité (et alors pourquoi des normes?).

En fin de compte, le premier chapitre n'a peut-être pas été écrit. Il proposerait une définition de la bibliothèque publique québécoise et de son rôle dans notre société. Ceux qui ont suivi de près «l'affaire» du Rapport Castonguay se remémoreront un certain nombre de discussions. L'approche des Normes pour les bibliothèques municipales est pragmatique et traditionnelle, bonne comme telle, mais traditionnelle tout de même.

Ainsi, les principes traitant de coopération cherchent à rapprocher des bibliothèques «institutions». C'est un peu court. Réal Messier, dans son compte rendu sur *Les habitudes de lecture des Québécois* d'Alain Bergeron, reproche au sociologue une analyse incomplète des causes de la désaffection relative des bibliothèques publiques:

«... il fallait compléter l'analyse: constater par exemple, la présence ou l'absence d'une bibliothèque, la connaissance qu'en a le milieu et la qualité du service offert par cette bibliothèque»⁵.

C'est tout à fait juste, mais je cherche enco-

3. American Library Association, *Minimum standards for public library systems, 1966*. Chicago, A.L.A., 1967, 69p.

4. Joseph L. Wheeler, "What Good are Public Library Standards", *Library Journal*, vol. 95, no. 3 (February 1, 1970), 455.

5. Réal Messier, «Bergeron, Alain. Les habitudes de lecture des Québécois...». *Documentation et bibliothèques*, vol. 20, no 1 (mars 1974), 48.

re un bibliothécaire qui étudie et m'explique les incidences de la prolifération des réseaux parallèles en marge des bibliothèques publiques sur l'avenir de nos trop jeunes bibliothèques et me propose des mécanismes de coopération à établir avec ce monde.

Les Américains, pourtant bien convaincus, par tradition, de la valeur de la bibliothèque publique s'inquiètent mieux que nous.

"During the past decade in every community, agencies serving human needs have proliferated, fragmenting the informational resources... This analysis should be made in terms of the needs of the people within the community, not in terms of institutions... When another agency provides this service, the library is responsible for supporting or augmenting its activity"⁶.

Les objectifs généraux des bibliothèques publiques sont bien connus: informer, éduquer, cultiver et recréer. Mais au Québec, quelle forme d'information, quelle sorte d'éducation, quelle culture, quel niveau de récréation? Des bibliothèques publiques d'accord, mais pour faire quoi et dans quel ordre de priorité?

"Useful standards can be formulated; reasonable measures of achievement can be devised, if one knows what they are devised for"⁷.

En 1975, nous avons donc une loi des bibliothèques publiques qui permet tout, un règlement de subvention nettement plus juste et plus généreux que l'ancien, un programme d'action gouvernementale, des normes valables dans une perspective traditionnelle. Pourtant, je ne sens pas de mouvement dans une direction précise, je ne perçois pas de *plan* de développement. C'est évidemment l'accumulation plus ou moins libre d'efforts qui façonne le réseau au fil des années et le Service des bibliothèques publiques ne peut forcer l'action dans notre contexte juridique et traditionnel.

Le Service a le mérite d'avoir déjà affirmé une spécificité québécoise: nos normes nationales pour les bibliothèques publiques ne sont pas l'œuvre d'associations, mais celle de l'état et donc de la collectivité entière. Il faudrait

rapidement une affirmation élargie du rôle social spécifique de la bibliothèque publique québécoise.

Jacques Panneton

Bibliothèque de la ville de Montréal

Houle, Ghislaine. La femme et la société québécoise. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1975. 228 p. (Bibliographies québécoises, no 1)

La bibliographie sur la femme inaugure une nouvelle collection bibliographique publiée par la Bibliothèque nationale du Québec. Comme l'indique le texte de présentation, cette collection «Bibliographies québécoises» contient uniquement des Laurentiana et a pour but: «de faire mieux connaître la pensée et les réalisations des gens d'ici dans des disciplines déterminées» (p. 4).

Il s'agit là d'une heureuse initiative qui comblera sans doute les besoins des nombreux chercheurs et des bibliothécaires du Québec et d'ailleurs.

La femme au Québec, Oh! Pardon! La femme et la société québécoise (à moins d'un autre changement de titre de dernière heure) a été publié comme contribution à l'Année internationale de la femme. Cette liste de 1,400 titres ne se prétend pas exhaustive; nous aurions cependant aimé qu'on nous précise la période couverte, les périodiques dépouillés et les critères de sélection des documents.

La documentation répertoriée se regroupe sous sept thèmes: droits politiques et condition juridique; travail; sexualité; promotion; généralités; littérature; biographies.

S'y retrouvent deux grandes divisions de forme: les livres et brochures comprenant les publications officielles, puis les articles de périodiques incluant les revues et les journaux. En ce qui a trait aux journaux, il semble qu'il ne s'agisse que de ceux dépouillés dans l'*Index de l'actualité* et l'*Index du Devoir*; il aurait fallu le préciser dans l'introduction. De même, nous notons l'absence de certains périodiques représentatifs de la contre-culture, par exemple *Main-mise*.

Les deux dernières sections du volume portent sur les revues et les associations féminines.

Les entrées sont classées par ordre àl-

6. American Library Association, Public Library Association, Standards Committee, "Community Library Services — Working Papers on Goals and Guidelines", *Library Journal*, vol. 98, no. 16 (September 15, 1973), 2605.

7. Lowell A. Martin, "Standards for Public Libraries", *Library Trends*, vol. 21, no. 2 (October 1972), 176.